Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260421-D2026_022-DE

Département des Côtes d'Armor
MAIRIE DE LANRIVAIN
22480

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2026

Date de la convocation	**17/04/2026**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**11**
Date d'affichage	**17/04/2026**	**Nombre de Conseillers présents**	**11**
		Nombre de votants	**11**
		Pour : 11 Contre : Abstention :	

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents :
Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Madame Anne GAUTIER, Mr Denis CHÉLIN., Mme Fabienne PAMPANAY, Mr Joseph TYDOU, Mme Zofia PINSON, Mr Jean-François THOMAS, Madame Christiane LE MENER.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Anne LE GALL
Secrétaire de séance adjoint : Mr Denis CHELIN

Délibération n° D2026_022

Rachat mobiliers et radiateurs après le départ d'un locataire

Lors du conseil municipal du 01 avril, le maire avait informé le conseil du départ des locataires au 6, rue des écoliers. Mr et Mme LE BRIS proposaient de laisser sur place des meubles de cuisine, d'une hotte et de deux radiateurs moyennant la somme de 300.00 €.

Le conseil avait validé cette demande.

Afin de procéder au règlement, le centre des finances publiques exige une délibération.

Le maire soumet au vote.

Après délibération le conseil valide à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt à la Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

La secrétaire de séance,
Anne LE GALL.

Le Maire,
Philippe LE JONCOUR.